



LIVRET D'ACCUEIL du stagiaire à l'Accueil de loisirs

Vous allez effectuer un stage dans notre structure. Ce livret d'accueil a été rédigé pour vous souhaiter la bienvenue et vous donner quelques informations importantes qui faciliteront votre séjour à Planète Récré.

U:\CLSH\ADL\Outil de gestion ADL\livret d'accueil stagiaires ADL.doc

1

Association de Gestion des Actions Pour l'Enfance et la Jeunesse

Planète Récré

Accueil de Loisirs
Relais Parents Assistantes Maternelles
Multi-Accueil
Halte-Garderie Courte Echelle
Planète Jeunes

Centre Multi Activités

rue du Rhin ♦ 68180 HORBOURG-WIHR
☎ 03.89.41.58.22 📠 03.89.41.45.47
Site Internet : planete-recre.com
Adresse e-mail : accueil@planete-recre.com
Siège Social ♦ 1 cours de la Scierie 68180 HORBOURG-WIHR
Local Jeunes ♦ 171 Grand'rue 68180 HORBOURG-WIHR 📞 03.89.23.38.72

Agrément Jeunesse Education Populaire n° 68-384

Association régie par le code civil local, inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de COLMAR VOLL.IV n°4

SOMMAIRE

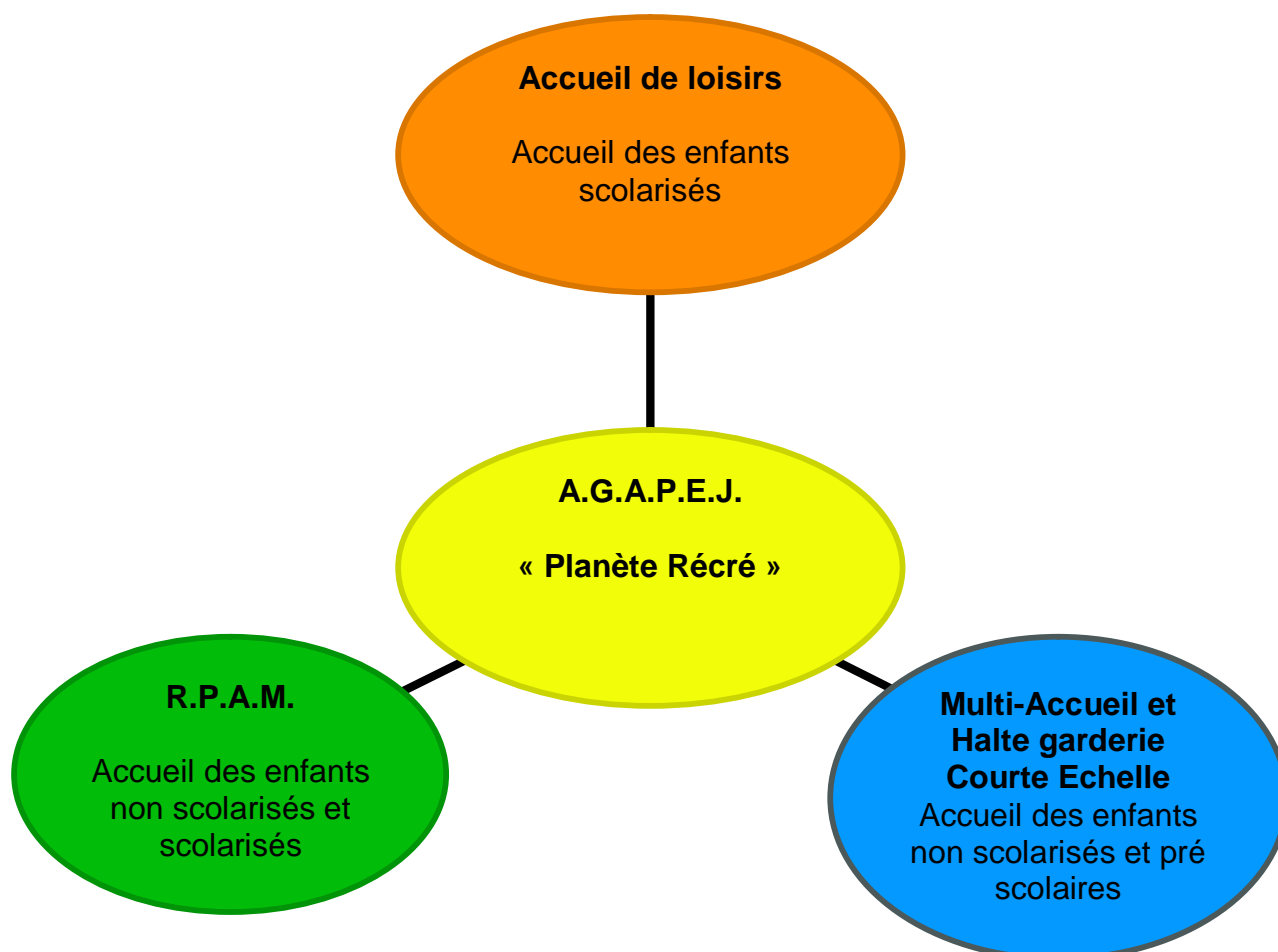
I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE	3
A. Planète Récré est financée par :	4
B. Le personnel de Planète Récré	4
II. PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	4
A. Le public de l'Accueil de loisirs :	4
B. La capacité d'accueil en fonction des temps d'accueil :	4
C. Les lieux de vie :	5
III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU SERVICE	5
A. Les objectifs spécifiques pour l'enfant :	6
B. En direction des familles : assurer une continuité du projet familial	6
C. En direction du partenariat : favoriser les échanges avec l'extérieur	6
IV. RELATION AUX FAMILLES	7
V. RELATION A L'EQUIPE	7
VI. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES	7
VII. ACCUEIL ET HORAIRES	8
VIII. DISCRETION PROFESSIONNELLE	8
IX. HYGIENE ET SECURITE	9
X. TELEPHONE	9
XI. TABAC	9
XII. STATIONNEMENT DES VEHICULES	9
XIII. ENTREE DU PERSONNEL	10
XIV. FAUTE	10
XV. DEROULEMENT DU STAGE	10

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le site multi-activités Planète Récré est situé à Horbourg-Wihr en périphérie de Colmar. Ce lieu d'accueil est géré par l'Association de **G**estion des **A**ctions **P**our l'**E**nfance et la **J**eunesse (**A.G.A.P.E.J.**).

La mission de l'association est de permettre aux familles du bassin de population de Horbourg-Wihr de concilier leur vie familiale et professionnelle. Pour cela, plusieurs services, à partir du projet éducatif, proposent des modes d'accueil spécifiques :

- le Multi-Accueil & la halte garderie « Courte Echelle »
- le Relais Parents Assistantes Maternelles
- l'Accueil de loisirs & le Local Jeunes



A. Planète Récré est financée par :

- Les subventions de la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin (C.A.F. 68)
- La commune d'Horbourg-Wihr
- La participation des usagers

B. Le personnel de Planète Récré

Cf : Annexe 1

II. PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de loisirs a pour objectif de proposer des possibilités de gardes aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de Horbourg-Wihr. L'accueil des enfants s'organise sur deux temps, le temps périscolaire (autour des heures de classes) et extrascolaire (les mercredis et les vacances).

A. Le public de l'Accueil de loisirs :

L'Accueil de loisirs accueille tous les enfants scolarisés. On y retrouve les enfants âgés de 3 ans à 12 ans.

Les enfants d'âge maternel fréquentent les écoles des Erables, des Lauriers ou des Tilleuls ; ils ont entre 3 et 6 ans.

Les enfants d'âge primaire fréquentent les écoles des Oliviers, des Marronniers et Paul Fuchs.

B. La capacité d'accueil en fonction des temps d'accueil :

Sur le temps périscolaire :

- 70 enfants en moyenne sont accueillis le matin de 7h30 à 8h30.

- 160 enfants en moyenne sont accueillis sur le temps du repas à Planète Récré et 30 à l'école des Erables.
- 100 enfants sont accueillis le soir de 16h à 18h30 (sauf le vendredi 18h).

Sur le temps extrascolaire :

- 90 enfants en moyenne sont accueillis.

C. Les lieux de vie :

Le Accueil de loisirs offre des lieux de vie sécurisants qui favorisent l'épanouissement, l'autonomie, les apprentissages de chaque enfant :

- un sas d'accueil avec vestiaire, boîte à doudou, casier de rangement...
- un coin calme, favorisant les moments de lecture ou de repos,
- une salle de restauration,
- différentes salles d'activités,
- une salle de psychomotricité,
- une salle de sieste,
- une estrade,
- un espace extérieur bitumé et gazonné.

III.OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU SERVICE

Les objectifs pédagogiques, formulés dans le projet pédagogique du service, découlent directement du projet éducatif de Planète Récré. Il cadre l'intervention de l'équipe d'animation qui œuvre en direction :

- de l'enfant, de son développement harmonieux en fonction de son rythme propre,
- du développement de l'autonomie et de la socialisation,
- du respect et du prolongement du projet familial,

A. Les objectifs spécifiques pour l'enfant :

1. Répondre à leurs besoins fondamentaux :
 - répondre aux besoins de sécurité,
 - répondre aux besoins d'espace, besoin psychomoteur,
 - répondre aux besoins de découverte, d'expérimentation.
2. Respecter le rythme et la personne.
3. Mettre en œuvre les conditions favorisant le développement affectif, physique et psychique de l'enfant.
4. Accompagner la socialisation vers la citoyenneté.
5. Favoriser l'autonomie de l'enfant.

B. En direction des familles : assurer une continuité du projet familial

1. Favoriser la communication entre personnel et parents
 - assurer un accueil personnalisé de qualité
 - faciliter et susciter les rencontres entre les familles et les professionnelles
2. Mettre en place des relations de confiance
 - respecter le choix des parents (dans la limite de la sécurité et des contraintes de la vie en collectivité)
 - apporter une relation d'aide et d'écoute en cas de besoin
 - favoriser l'information

C. En direction du partenariat : favoriser les échanges avec l'extérieur

1. Favoriser l'ouverture des enfants à l'environnement qui les entoure.
2. Favoriser de nouvelles rencontres

IV. RELATION AUX FAMILLES

Il est important d'informer les familles lors de l'inscription, que des stagiaires sont amenés à prendre en charge leur enfant.

Le stagiaire est invité à se présenter aux parents et à communiquer son statut si nécessaire (Port du t-shirt et d'un badge).

En ce qui concerne l'enfant, c'est aux professionnels(les) concernés par l'enfant, voir le Responsable, de répondre aux parents.

Le stagiaire ne prend aucune initiative, ni aucune décision concernant un enfant ou une demande parentale. Il doit obligatoirement s'adresser à sa référente.

V. RELATION A L'EQUIPE

Le stagiaire sera accueilli par une équipe de professionnels(les) dont certains seront nommés "réfèrent" ; ces "personnes ressources" seront à même de l'accompagner, de l'orienter et de répondre à ses questions en collaboration avec les autres membres de l'équipe.

Comme l'ensemble du personnel de Planète Récré, les référents devront être respectés dans leur organisation afin d'assurer la continuité de leur travail auprès des enfants dont ils/elles ont la charge.

Le stagiaire devra honorer les temps de présence prévus par la convention de stage, être ponctuel et prévenir en cas d'absence.

VI. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

L'accueil de tout stagiaire est soumis à la signature d'une convention entre l'école ou l'organisme demandeur et l'Accueil de loisirs.

7

Association de Gestion des Actions Pour l'Enfance et la Jeunesse

Planète Récré

Accueil de Loisirs
Relais Parents Assistantes Maternelles
Multi-Accueil
Halte-Garderie Courte Echelle
Planète Jeunes

Centre Multi Activités

rue du Rhin ♦ 68180 HORBOURG-WIHR
☎ 03.89.41.58.22 📠 03.89.41.45.47
Site Internet : planete-recre.com
Adresse e-mail : accueil@planete-recre.com
Siège Social ♦ 1 cours de la Scierie 68180 HORBOURG-WIHR
Local Jeunes ♦ 171 Grand'rue 68180 HORBOURG-WIHR ☎ 03.89.23.38.72

Cette convention signée par l'ensemble des parties devra être remise au plus tard le 1^{er} jour du stage dès votre arrivée.

Le stagiaire devra également présenter son carnet de vaccination et avoir un extrait du casier judiciaire N°3.

VII. ACCUEIL ET HORAIRES

Les horaires sont définis avant le début du stage par le Responsable dans le respect de ce qui est prévu par l'école ou l'organisme de formation et des impératifs de fonctionnement de notre structure.

Les horaires ne pourront être modifiés qu'avec l'accord du Responsable ou des responsables adjointes.

VIII. DISCRETION PROFESSIONNELLE

Tout stagiaire fréquentant la structure est soumis à une discrétion professionnelle. Il est tenu de ne pas divulguer à l'extérieur des informations concernant la structure, les enfants, leurs familles (pas de divulgation de noms, de situations familiales des enfants accueillis ...). Nous demandons également une politesse irréprochable.

Durant son stage, l'étudiant s'adapte aux usages et respecte les règles et traditions coutumiers à l'établissement.

Il ne pourra accéder aux dossiers personnels des enfants.

Lors des rapports de stage, les noms et prénoms des enfants ne devront pas être utilisés.

IX. HYGIENE ET SECURITE

Le stagiaire doit respecter la réglementation en terme d'hygiène et de sécurité. Il appliquera les protocoles élaborés par la structure.

Le stagiaire veillera à ne pas mettre les enfants en danger tant physiquement que psychiquement.

Pour l'aider dans cet objectif, il est proposé un temps d'observation au début du stage afin de permettre au stagiaire de découvrir avant de participer plus activement à l'accueil des enfants.

X. TELEPHONE

Les stagiaires ne sont pas autorisés à utiliser le téléphone de la structure.

Les téléphones portables doivent rester au vestiaire.

XI. TABAC

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la structure. (Décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif. Vu par le code de la santé publique article L 3511-7)

XII. STATIONNEMENT DES VEHICULES

Des places de parking existent aux alentours de la structure. Eviter de stationner aux abords de l'immeuble, les places sont réservées aux habitants de cet ensemble. Pour Plus de renseignements voir avec votre référent.

XIII. ENTREE DU PERSONNEL

L'accès à la structure pour le personnel est prévu par une porte latérale de l'immeuble, de manière à accéder directement aux vestiaires du personnel.

XIV. FAUTE

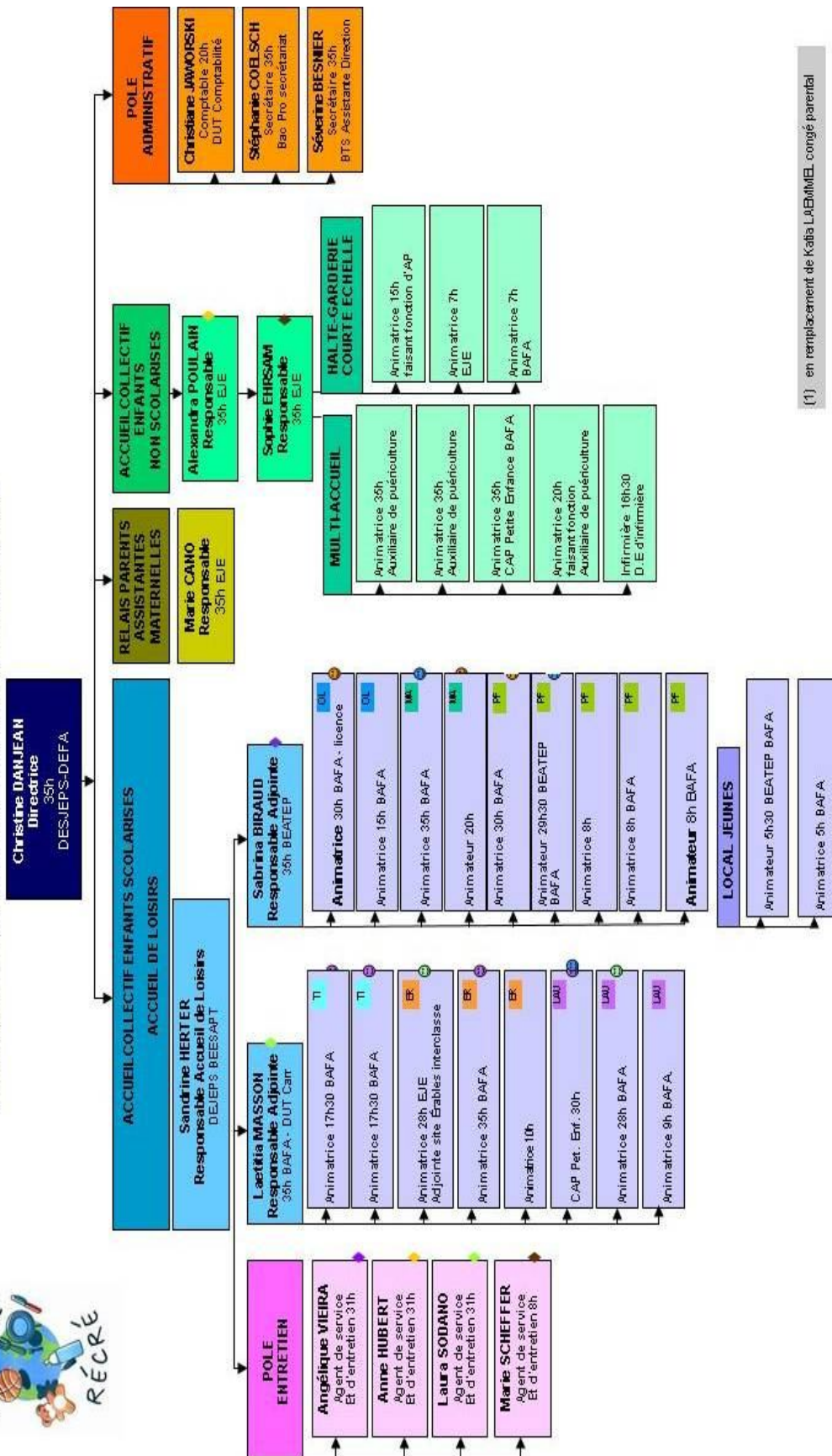
En cas de faute grave de la part du stagiaire, voire d'incompatibilité entre les deux parties, le Responsable de l'Accueil de loisirs peut suspendre momentanément le stage, et peut y mettre fin après entente avec le directeur de l'école ou du centre de formation.

XV. DEROULEMENT DU STAGE

Une personne de l'équipe éducative sera votre référent et vous suivra durant votre stage. Vous remettrez votre dossier de stage et votre fiche d'évaluation dès le début du stage au Responsable ou à votre référent. Les objectifs du stage seront précisés, ainsi que les modalités de déroulement (Période d'observation du stagiaire, informations diverses, lecture des protocoles d'hygiène et de santé ...) Vous pourrez tout au long du stage demander un entretien avec le Responsable. L'ensemble de l'équipe pédagogique et en particulier votre référent se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, vous guider durant ce stage afin qu'il soit le plus constructif et le plus agréable possible.



Organigramme de fonctionnement Planète Récré



(1) en remplacement de Kaïa LAEMMEL, conjgé parental